



# GLOTTOPOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

n°7 – janvier 2006

*Les Langues des Signes (LS) : recherches  
sociolinguistiques et linguistiques*

## SOMMAIRE

Richard Sabria : *Présentation*

Richard Sabria : *Sociolinguistique de la Langue des Signes Française*

Dominique Boutet, Brigitte Garcia : *Finalités et enjeux linguistiques d'une formalisation graphique de la Langue des signes Française (LSF)*

Annie Risler : *La simultanéité dans les signes processifs*

Ivani Fusellier-Souza : *Processus de création et de stabilisation lexicale en langues des signes (LS) à partir d'une approche sémiogénétique*

Agnès Millet : *Le jeu syntaxique des proformes et des espaces dans la cohésion narrative en LSF*

Genevière Le Corre : *Regard sur les rapports intersémiotiques entre La Langue des Signes Française et le français*

Pierre Guitteny : *Langue, pidgin et identité*

Saskia Mugnier : *Le bilinguisme des enfants sourds : de quelques freins aux possibles moteurs*

Françoise Bonnal-Vergès : *Langue des Signes Française : des lexiques des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles à la dictionnaire du XXI<sup>e</sup> siècle*

# LANGUE, PIDGIN ET IDENTITÉ

**Pierre Guitteny**

**Université Michel de Montaigne Bordeaux III**

La langue est depuis longtemps l'objet de réflexions, d'études, d'expérimentations – parfois extrêmes. Steven Pinker (1999 : 275) note le récit d'Hérodote : au VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère, le roi Plammétik I<sup>er</sup> d'Égypte fit séparer deux nourrissons de leurs mères à la naissance et les fit élever dans le silence dans une cabane de berger. La curiosité du roi sur la langue originelle du monde fut, dit-on, satisfaite deux ans plus tard quand le berger entendit les enfants utiliser un mot de phrygien. R. L. Gregory (2000 : 178) raconte l'histoire de Jacques IV, roi d'Écosse (1473-1513) : voulant connaître le langage que prononceraient des bébés naturellement, il abandonna deux enfants sur l'île de Inchkeith, à la garde d'une femme muette ; le fait fut rapporté, selon certains, que les bébés parlèrent spontanément en hébreu avec un accent écossais. Oliver Sacks (1996 : 197) cite encore Charles IV le Bel et le Grand Moghol Akbar. L'expérience de ce dernier est un peu particulière : les nourrissons furent confiés à des nourrices sourdes qui communiquaient entre elles par signes. Les enfants n'apprirent pas à parler, mais à signer ! D'ailleurs, selon certaines théories, les hommes ont commencé à s'exprimer par gestes avant de développer une communication vocale.

Les recherches linguistiques s'inscrivent dans un contexte social et politique qui n'est pas sans influence sur le regard posé sur la langue, son statut, sa reconnaissance. Ce contexte est d'autant plus important pour une langue minoritaire – qui plus est pour une langue concernant une population présentant des traits physiologiques et cognitifs particuliers : la reconnaissance de leur langue est liée à la reconnaissance de ces personnes. Ainsi, la question de la langue est d'abord une question d'identité. Celle-ci n'est pas une question de nature objective, scientifique : il s'agit du regard porté sur soi et sur autrui. Et ce regard peut varier extrêmement ; on le constate à propos des sourds ! Montaigne note ainsi plaisamment : « *Savez-vous pourquoi vous l'estimez grand ? Vous y comptez la hauteur de ses patins.* » (*Essais*, I, 42).

## **1. Identité**

La question de l'identité est une question difficile, mêlant des critères objectifs et subjectifs, comportant de multiples apories, risquant de tourner à la tautologie. Un exemple célèbre des questions rencontrées concerne le bateau de Thésée : soit un bateau dont on renouvelle les planches une à une ; puis, avec les planches récupérées, un (autre/même ?) bateau est reconstruit ; y a-t-il identité entre le bateau reconstruit et celui d'origine, ou bien

entre celui qui est renouvelé progressivement et le bateau d'origine ? La réponse à cette question dépend des critères que l'on suit : la matière (identique entre le bateau reconstruit et celui d'origine) ou la permanence de la fonction et du nom (identique entre le bateau renouvelé progressivement et celui d'origine). David Wiggins (1980 : 93) remarque ainsi que l'avis différerait entre un antiquaire cherchant le bateau tel que l'a connu Thésée, ou un prêtre cherchant à rendre hommage à Thésée à travers le bateau qui était le sien au moment de sa mort.

### 1.1 Identité et surdité

Ainsi Héraclite se baigne-t-il ou non dans le même fleuve ? Héraclite distingue le fleuve, qui demeure le même, et les eaux qui s'écoulent. On peut ainsi privilégier la continuité spatiale du fleuve, au détriment de la persistance dans le temps de ses composantes, privilégier l'identité de forme par rapport à l'identité numérique des molécules d'eau. Ces réflexions amènent à penser qu'il existe deux types de regards sur l'identité : d'une part l'identité numérique, l'existence dans le temps, la permanence à travers le changement ; et d'autre part l'identité qualitative, l'opposition du même et du différent. Les questions posées par ces deux types d'identité sont différentes : pour la première, les problèmes en jeu seront ceux du découpage et de l'identification des objets, de la référence, de la cohérence des représentations ; pour la seconde, il s'agira de problèmes liés à la comparaison des propriétés, à la description, à la constance des représentations.

Concernant le domaine de la surdité, on peut dire que le point de vue oraliste sur la surdité privilégie l'identité numérique, alors que la pensée gestualiste regarde plus l'identité qualitative. La pensée oraliste cherche l'individu, en ce qu'il a de particulier (une courbe auditive est différente d'une autre, il n'y a pas de « nature » sourde, un enfant sourd est le « produit » particulier de circonstances génétiques, familiales, sociales) ; alors que la pensée gestualiste regarde l'individu à travers ses qualités, qualités qui peuvent être communes à plusieurs individus (perception, cognition, langue...).

A un niveau plus psychologique, l'important n'est pas tant les critères extérieurs, les courbes quelles qu'elles soient, mais le sentiment d'identité. Allport le détaille ainsi en sentiments : corporel, de l'identité du Moi dans le temps, des appréciations sociales de notre valeur, de possession, de l'estime de soi, du pouvoir de raisonner et de l'intentionnalité de l'être ; Erikson, lui, le détaille en sentiments : subjectif d'unité personnelle, de continuité temporelle, de participation affective, de différence, de confiance ontologique, d'autonomie, de *self-control*, d'évaluation par rapport à autrui, d'intégration de valeurs et d'identification.

Il est vrai que la surdité dépend d'abord du regard que le sourd porte sur lui-même. Un signe de langue des signes (le signe 'entendant' produit, non au niveau de l'oreille, mais au niveau de la tête) désigne les sourds qui se pensent entendants, qui se voient comme des entendants. Aussi l'identité est d'abord une question de revendication, d'affirmation de ce que l'on veut être, ou de la manière dont on veut être reconnu.

Selon Leibniz (1687, PII 97), c'est son unité qui fait la réalité d'un être : « *Ce qui n'est pas véritablement un être n'est pas non plus véritablement un être.* » Aussi, pourrait-on dire qu'un sourd n'est pas un entendant moins des oreilles, un « mal-entendant » ou un « non-entendant », une machine en panne qu'il faudrait simplement chercher à réparer, mais que la réalité de ce qu'est un sourd est son unité, ce qui le constitue au-delà des simples phénomènes physiques, ce qui le constitue comme être.

Il est d'ailleurs traditionnel d'associer la surdité ou le mutisme à ceux qui sont différents, d'une manière ou d'une autre. Ainsi les peuples germaniques étaient appelés « muets » par plusieurs peuples slaves : « allemand », en tchèque, se dit *německý*, et « muet » *němý*, car les seconds ne comprenaient pas le discours des premiers. Hagège (2000 : 116) relate l'expérience de plusieurs linguistes confrontés à des personnes présentées comme muettes,

non parce qu'elles avaient des difficultés d'ordre médical, mais parce que leur langue s'étant éteinte, elles n'avaient plus personne avec qui parler et n'étaient plus comprises d'autrui..

## 1.2 Identité et monde propre

Le propre de la surdité est de donner à percevoir le monde uniquement par images – ou principalement (les sensations kinesthésiques ou olfactives jouent un rôle moindre). Et cette perception visuelle est porteuse d'une appréhension particulière du monde.

Différentes études portent sur ce sujet, comme celles de Bernard Mottez, ou d'Yves Delaporte. Les sourds développent une acuité visuelle bien plus fine que celle des entendants. Merleau-Ponty, dans la *Phénoménologie de la perception*, appelle cela la constitution d'un « monde propre » : il ne s'agit pas seulement d'une différence physique – et la seule mesure audiométrique, même si elle est exacte, ne peut rendre compte de la vie – mais d'une différence radicale, renvoyant à la perception du monde et à l'identité.

Cette identité particulière, d'ailleurs, se reflète dans de nombreux livres sur la surdité : Oliver Sacks a écrit *Voyage au pays des sourds*, Jean Grémion : *La planète des sourds*, Marie Landon : *Mon royaume est silence*, Yves Grosrichard et Pierre Saurat, *Le monde des sourds-muets*, etc. Elle se révèle également dans l'imaginaire des sourds. Ainsi, une île est célèbre dans l'histoire des sourds – Martha's Vineyard – dont l'isolement, il y a quelques siècles, avait provoqué le nombre important de croisements génétiques ; et une partie de la population de cette île était constituée de personnes sourdes. La société, sur cette île, était donc organisée en fonction de cette particularité – par exemple beaucoup d'insulaires connaissaient la langue des signes.

L'on se construit, en général, sur le modèle – ou tout au moins sous l'influence – de ses parents (et au-delà, de sa région, de son milieu social...). Là, une différence microscopique (en général au niveau des cellules ciliées de la cochlée) rend l'enfant radicalement différent de ses parents. Au-delà des questions psychologiques ou éthiques, d'acceptation de la différence ou de société normalisée, la question à laquelle se heurtent ces parents est bien celle de l'identité – celle de l'enfant, mais également par contrecoup la leur propre : comment être parent lorsque l'enfant n'est pas à son image ? Quel est le lien entre l'identité des parents et celle de l'enfant ?

Ainsi, un certain nombre de sourds de naissance ont une image assez négative de leur famille – n'ayant eu qu'une communication très limitée dans le cadre familial, et considèrent que le monde des sourds est leur vraie famille. C'est pourquoi foisonnent les associations de sourds, et pourquoi ceux-ci, dès qu'ils le peuvent, se libèrent de leur travail pour se retrouver et échanger de longues heures en langue des signes. Certaines associations de parents d'enfants sourds et certains professionnels de la surdité s'élèvent contre cet état de fait, parlant de « ghettoïsation » ; et cela se traduit, régulièrement, par diverses mesures éducatives visant l'intégration – « pour leur bien »... A l'inverse, dans la communauté des sourds, ceux qui ont l'aura la plus grande, ceux qui sont le plus écoutés, voire enviés, sont les sourds de familles sourdes : lorsque les générations de sourds se succèdent. Ils présentent l'image de « purs sourds », détenteurs d'une culture fine et riche, d'une langue des signes de référence – le modèle du « pays des sourds ».

## 1.3 Identité et norme

Ces questions d'identité sont portées par un soubassement d'ordre philosophique : les concepts sur lesquels on s'appuie pour définir le modèle, la norme. Le *Dictionnaire de médecine* de Littré et Robin (1855) définit le normal comme suit : normal (*normalis*, de *norma*, règle) qui est conforme à la règle, régulier. Le *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* de Lalande est plus explicite : est normal, étymologiquement, puisque *norma* désigne l'équerre, ce qui ne penche ni à droite, ni à gauche, ce qui se tient dans un juste

milieu, d'où deux sens dérivés : est normal ce qui est tel qu'il doit être ; est normal, au sens usuel du mot, ce qui se rencontre dans la majorité des cas d'une espèce ou ce qui constitue la moyenne d'un caractère mesurable. Il est également remarqué combien ce terme est équivoque, désignant à la fois un fait et « *une valeur attribuée à ce fait par celui qui parle, en vertu d'un jugement d'appréciation qu'il prend à son compte* ». *Anomalie* est un substantif auquel ne correspond aucun adjectif. L'usage l'a ainsi couplé à l'adjectif *anormal*, mais leurs sens sont différents. Le *nomos* grec et la *norma* latine, loi et règle, tendent à se confondre. En toute rigueur sémantique, anomalie désigne un fait, c'est un terme descriptif, alors qu'*anormal* implique référence à une valeur, c'est un terme appréciatif, normatif. Un caractère commun prend ainsi valeur de type idéal (Canguilhem, 1999).

Dénonçant cette normalisation, Michel Foucault (1997) la qualifie de « racisme d'Etat ». Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, et la prise de pouvoir du milieu médical dans nombre de domaines sociaux (les écoles spécialisées pour enfants sourds dépendent du Ministère de la santé), se cristallise un modèle de « l'homme idéal » auquel tout citoyen doit tenter de ressembler. Il ne s'agit pas là d'un racisme ethnique, lié à la couleur de la peau, mais d'un racisme basé sur des critères biologiques, d'une qualification des individus par le seul côté biologique. Ce racisme vise « l'amélioration » de la population, et l'élimination, sinon physique, du moins politique, des groupes qui représentent un danger biologique. Dans cette économie du « bio-pouvoir », la mort de l'autre est le renforcement de soi-même, de sa race, de sa population. L'autre, le différent, n'est pas source de richesse, au contraire. Et même si l'on n'est pas, aujourd'hui, dans la dynamique d'extermination nazie, certaines mesures médicales ou éducatives prises à l'égard de groupes comme celui des sourds montrent clairement cette non prise en compte de la différence, cette volonté d'assimilation, de modèle unique.

Le thème de l'identité est ainsi lié à celui du même et de l'autre, à la reconnaissance de la différence (Wievjorka, 2001). Déjà, Platon, dans le *Sophiste*, notait que *négation* ne signifie pas *contraire*, mais *différent* (le non-entendant n'est pas le contraire de l'entendant, mais est différent de lui). Ainsi, dans le *Politique*, il prend l'image du tisserand dont le travail consiste en séparation et combinaison. Mais la reconnaissance de ces différences est très variable selon les sociétés et les époques. Outre les questions médicales, différentes conceptions politiques s'affrontent : des conceptions plus unitaires, exclusives et des conceptions plus communautaires, soucieuses des minorités... En France, il a fallu attendre l'année 2005 pour qu'une loi mentionne explicitement la reconnaissance de la langue des signes !

## 1.4 Identité et société

Si la situation des sourds interroge les sourds eux-mêmes – et ceux qui les côtoient, elle interroge également l'autre « monde », ceux qui s'érigent en norme...

### 1.4.1 La surdité dans l'imaginaire collectif

La littérature, la philosophie, le cinéma transmettent diverses images de la surdité, divers *a priori* quant à la vie de ces personnes (Jouannet, 1999). La première image, peut-être la plus traditionnelle, est celle de l'idiotie, de la limitation intellectuelle (liée à l'absence d'expression orale) – d'ailleurs, la « stupidité » est liée à la « stupeur » : la bouche qui ne peut émettre un son.

A Sparte, d'après les lois de Lycurgue, les sourds, mis au nombre des infirmes, étaient précipités du haut de la roche Taygète dans les eaux du Barathre. Tout en étant moins cruel, le Code Justinien, du VI<sup>e</sup> siècle, ne leur permettait de disposer ni de leur personne, ni de leurs biens. Les mesures visant les idiots et les aliénés leur étaient appliquées : des curateurs leur étaient imposés pour la gestion de leurs affaires. Ainsi, Alain de Lille conclut que les sourds-muets sont « *non intelligentes* » (*Distinctiones*, P. L. 210 : 965). En 1868 encore, le sourd-muet illettré ne pouvait faire aucune espèce de testament (Truffaut, C.H.S. : 1-3). Et plusieurs

témoignages montrent, par exemple, des sourds dépossédés de leur héritage parce que sourds (Variot, 1980). Ce n'est qu'au XII<sup>e</sup> siècle que les sourds eurent le droit de se marier – quoique, encore en 1842, le tribunal de Castel-Sarrasin interdit à Marguerite L. de se marier parce qu'elle est sourde (Berthier, 1868 : 230 ; Truffaut, C.H.S. : 7-3 & 8-3). Et face aux tribunaux, les sourds sont longtemps considérés comme irresponsables – et donc non coupables (Bébian, 1826 : 44 ; Berthier, 1838 : 35).

Dans cette optique, de nombreux jugements négatifs sont proférés à propos des sourds. Ainsi Sicard écrit : « *Le sourd-muet, avant son éducation, n'est qu'un animal farouche et malfaisant.* » (Berthier, 1838 : 39). En 1836, on pouvait lire dans un manuel de médecine légale : « *Les sourds-muets qui n'ont reçu aucune éducation, dont les facultés sont restées sans développement, doivent être assimilés aux idiots. Réduits à une sorte d'instinct animal, enclins, comme les idiots et les imbéciles, à la colère, à la jalousie, à la fureur.* » (*L'ami des sourds-muets*, t. 2, 1839-40 : 72 ). Ou encore, le docteur Calmeil écrit : « *Sous une forme humaine, les idiots le cèdent, par la nullité de l'intelligence, des passions affectives, des mouvements instinctifs, aux animaux les plus stupides et les plus bornés. La physionomie stupide des idiots, leur extérieur sale et repoussant exprime le dernier degré de la dégradation humaine.* » (*Ibid.*). Ainsi, « *Si on dit qu'il est un sauvage, on relève encore sa triste condition* », écrit Sicard (1803 : VI-VII). Et pour conclure : « *Tout le monde sait que les sourds-muets sont des êtres inférieurs à tous égards : seuls les professionnels de la philanthropie ont déclaré que c'étaient des hommes comme les autres.* » (Régnard, 1902 : 3).

Charles Richet, prix Nobel de médecine, publia, en 1919, sa *Sélection humaine* :

« *A force d'être pitoyables, nous devenons des barbares. C'est barbarie que de forcer à vivre un sourd-muet, un idiot, un rachitique... Ce qui fait l'homme, c'est l'intelligence. Une masse de chair humaine, sans intelligence humaine, ce n'est rien. Il y a de la mauvaise matière vivante qui n'est digne d'aucun respect ni d'aucune compassion. Les supprimer résolument, ce serait leur rendre service, car ils ne pourront jamais que traîner une misérable existence.* » (Leuprecht, 1999 : 488).

Au niveau philosophique, à la suite d'Aristote ou de Hobbes, Kant écrit :

« *les sourds de naissance, qui sont contraints, de ce fait même, de demeurer également muets (privés de langage), ne peuvent jamais parvenir à davantage qu'à un analogon de la raison [...] ils n'accèdent jamais à de véritables concepts...* » (1798, éd. 1993 : 94).

Même l'*Encyclopaedia Universalis* note : « *Ceux dont l'infirmité a été précoce souffrent de difficultés du raisonnement et de la pensée abstraite!*... » Cette image négative de la surdité n'a pas encore totalement disparu. Ainsi, par exemple, dans le Code de la route, l'arrêté du 7 mai 1997 note que le « sourd » est une « affection », joli lapsus, puis que le sourd profond est particulièrement susceptible « d'arriération mentale » !

A l'inverse, des images positives de la surdité émaillent les écrits depuis longtemps. F. Berthier (1840 : 5-7) note :

« *Chez les Égyptiens, au contraire, chez les Perses surtout, leur destinée était l'objet de la sollicitude religieuse du peuple. On regardait leur infirmité comme un siège visible de la faveur céleste.* »

Jean Chrysostome et Jérôme affirment que les sourds sont dotés de raison et qu'on peut communiquer avec eux par signes gestuels. Jérôme (P.L. 138 : 349) prétend même qu'on peut

<sup>1</sup> Article de C. Veil, C. Barat, M. Girault, M. Sablière et M.L. Lévy (édition sur cédérom 1998).

<sup>2</sup> Cette affirmation est régulièrement reprise depuis Berthier, mais sans références précises, comme par le Ministère de l'Éducation nationale : « *Le regard de la société sur les sourds a été très fluctuant selon les époques et les civilisations. Ils ont pu être l'objet de sollicitude dans les civilisations perse et égyptienne ou considérés comme inéducables et rejetés à Sparte et Athènes...* » (Ministère de l'Éducation nationale, *Handiscol*, Guide pour les enseignants qui accueillent un élève sourd, Avril 2000).

leur enseigner les Évangiles par signes. Augustin, dans sa correspondance avec Jérôme, parle d'une famille sourde très respectée de la bourgeoisie milanaise. Il affirme même que leurs gestes forment les mots d'une langue (Moody, 1998 : 18). L'intégration des sourds au Moyen Âge semble peu problématique : travail manuel dominant, structures villageoises favorisant la solidarité, illettrisme répandu, place développée des manifestations gestuelles (Saint-Loup *et al.*, 1997 : 206). Ainsi, les moines devant respecter le silence avaient développé, dès le X<sup>e</sup> siècle, tout un corpus de gestes pour communiquer. Ces gestes, tout en n'étant pas à proprement parler une langue, comme la langue des signes, ont pu se développer au point que Gérard de Cambrai, dînant avec les Bénédictins de Cantorbéry, s'étonna de leur « gesticulation » effrénée : ils se métamorphosaient en pipelettes gesticulantes (*Ibid.*)... Gérard de Cambrai conclut que dans ce cas, il vaut mieux parler !

A partir du XII<sup>e</sup> siècle, les gestes vont de nouveau être l'objet d'attentions plus poussées, parfois positivement, comme lorsqu'ils seront étudiés dans le cadre liturgique, parfois négativement lorsqu'ils sont attachés à de mauvaises mœurs ou à des hérésies. Certains procès-verbaux d'inquisition notent que les Vaudois communiquent entre eux par des signes des doigts (Merlo, 1977 : 150). Dans les Miroirs des princes ou des prédicateurs, les traités de formation des novices, la littérature morale des clercs, les traités de discipline scolaire, les récits des gestes chevaleresques, un grand nombre de gestes sont détaillés. Cette profusion a d'ailleurs pu faire l'objet de plaisanteries, comme le montre le dialogue par signes de Thaumaste et de Panurge (*Pantagruel*, ch. XIX). Dans la farce de *Mimin le goutteux et les deux sourds*, par exemple, le comique porte sur l'incompréhension entre sourds et entendants, mais les sourds sont présentés comme intelligents et malins (Tissier, 1989 : 61). Cette farce se termine par la sentence : « *Il n'est point de plus mauvais sourds que ceulx qui ne veulent ouyr.* » Plus tard, Léonard de Vinci écrit dans le *Traité de la peinture* (ch. XIV) :

« *Ceux-là seraient bien enseignés qui imiteraient les mouvements des muets qui parlent avec le mouvement des mains et des yeux et des sourcils et de toute leur personne, dans leur volonté d'exprimer le concept de leur âme.* »

Montaigne (L.II, ch. XII) témoigne également, dans ses *Essais*, que les sourds sont habiles à s'exprimer entre eux par gestes :

« *Nos muets disputent, argumentent et content des histoires par signes. J'en ai vu de si souples et formés à cela qu'à la vérité, il ne leur manque rien à la perfection de se savoir faire entendre.* »

De même, parmi les philosophes présentant une image positive de la surdité, Leibniz (1704, éd. 1993 : 108) écrit :

« *Ces gens nés sourds et muets peuvent aller plus loin qu'on ne pense [...] Les hommes sont bien négligents de ne prendre pas une exacte connaissance des manières de penser de telles personnes.* ».

Déjà, Porphyre notait dans le *Traité de l'abstinence* (III, 5, 3-5) :

« *N'est-il pas absurde de déterminer qu'un être est doué de raison ou ne l'est pas selon que son parler est intelligible ou non, qu'il reste muet ou qu'il a un langage ? On refuserait ainsi la raison au dieu qui est au-dessus de tout et aux autres dieux parce qu'ils sont muets. Mais les dieux révèlent leur pensée tout en restant muets...* »

Platon (*Cratyle*, 422d) remarquait :

« *Si nous n'avions point de voix ni de langue et que nous voulussions nous montrer les choses les uns aux autres, n'essaierions-nous pas, comme le font en effet les muets, de les indiquer avec les mains, la tête et le reste du corps ?* ».

Pour Descartes (*Discours de la méthode*, V),

« *C'est une chose bien remarquable qu'il n'y a point d'hommes si hébétés et si stupides, sans en excepter même les insensés, qu'ils ne soient capables d'arranger ensemble diverses paroles, et d'en composer un discours par lequel ils fassent entendre*

*leurs pensées ; et qu'au contraire il n'y a point d'autre animal, tant parfait et tant heureusement né qu'il puisse être, qui fasse le semblable. Ce qui n'arrive pas de ce qu'ils ont faute d'organes, car on voit que les pies et les perroquets peuvent proférer des paroles ainsi que nous, et toutefois ne peuvent parler ainsi que nous, c'est-à-dire en témoignant qu'ils pensent ce qu'ils disent ; au lieu que les hommes qui, étant nés sourds et muets, sont privés des organes qui servent aux autres pour parler, autant ou plus que les bêtes, ont coutume d'inventer d'eux-mêmes quelques signes par lesquels ils se font entendre à ceux qui étant ordinairement avec eux ont loisir d'apprendre leur langue. ».*

Diderot est allé plus loin, puisqu'il a rencontré à plusieurs reprises des sourds et a relaté ses échanges dans sa *Lettre sur les sourds et muets*. Il note d'ailleurs (1751, éd. 2000 : 18-19) :

« ...on parviendrait à substituer aux gestes à peu près leur équivalent en mots ; je dis à peu près, parce qu'il y a des gestes sublimes que toute l'éloquence oratoire ne rendra jamais. »

#### 1.4.2 Partages

Face à l'attitude de la société à leur égard, qui est souvent ressentie comme une oppression, une injustice, une exclusion, de nombreux sourds ont souhaité témoigner de leur vie, de leurs sentiments, de leurs revendications. Et ce depuis longtemps : déjà Pierre Desloges, en 1779, publie un opuscule, *Observations d'un sourd et muet...* ; François Guillemont, dit Benjamin, diffuse en 1836 son *Histoire du sourd-muet Benjamin écrite par lui-même* ; Jean Massieu écrit son autobiographie parue en 1838 dans la *Revue du Nord* ; Ferdinand Berthier avait commencé à composer ses *Mémoires d'un sourd-muet*, mais le manuscrit a disparu... Et cette tradition se perpétue : Emmanuelle Laborit, par exemple, a publié en 1994 son témoignage intitulé *Le cri de la mouette* ; en 2002, la collection Terre humaine a édité le témoignage d'Armand Pelletier : '*Moi, Armand, né sourd et muet...*' ; sans parler de Joël Chalude (*Je suis né deux fois*, publié en 2002), Georges Knaebel (*Brouhaha, Analyse d'une surdité*, publié en 2001), Bertrand Dubreuil (*La déchirure*, publié en 1997), Marie Landon (*Mon royaume est silence*, publié en 1991), Helen Keller (*Sourde, muette, aveugle - histoire de ma vie*, publié en 1902), etc.

Les sourds cherchent ainsi à faire entendre leur voix – ou plutôt leurs gestes. Tous ces écrits se veulent l'expression d'une différence et demandent le respect de cette différence. Un certain nombre d'entre eux dénoncent également leur souffrance : le film *Les enfants du silence* (réalisé en 1987 par Randa Haines) montre la force de ce rejet, tellement intériorisé qu'il devient, pour celui qui est exclu, volonté de s'exclure davantage et l'impossibilité, ou la très grande difficulté, à accepter la main tendue d'un « oppresseur » (d'un entendant). D'ailleurs, les études menées sur le monde des sourds, comme celles de B. Mottez ou Y. Delaporte, montrent diverses attitudes communes dans le monde des sourds vis-à-vis des entendants : parfois un certain complexe d'infériorité (tous leurs professeurs étant entendants, et la plupart des sourds étant souvent limités à des métiers manuels) et une grande méfiance (l'entendant étant celui que l'on ne comprend pas toujours, celui qui prend des décisions sans que l'on puisse intervenir...).

Malgré cela, beaucoup de sourds souhaitent faire partager leur expérience, faire toucher du doigt aux entendants leur vie, leur langue, leur monde. Un exemple, lors de la dernière Journée mondiale des sourds : à Toulouse, une association de sourds avait installé en plein centre ville, Place du Capitole, une grande tente à l'entrée de laquelle tous les entendants étaient priés de mettre un casque, puis devaient défiler dans divers espaces où étaient reconstitués différents moments significatifs de la vie quotidienne d'un sourd. Bien sûr, une telle expérience ne peut permettre de comprendre pleinement un monde autre, et quelques minutes ne suffisent évidemment pas pour apprendre une langue. Cependant, il est notable que faire partie d'une minorité – qui plus est d'une minorité dont les particularités ne sont pas



toujours reconnues, voire sont niées – peut pousser à vouloir lever les barrières, et souhaiter la rencontre.

### *1.4.3 Passages*

Certaines situations appartiennent à ces seuils, à ces espaces ténus qui permettent le passage d'un pays à l'autre. Ainsi, les enfants entendants de parents sourds ont toujours eu une place particulière dans la communauté des sourds : à la fois entendants (et donc quelque peu suspects, différents), et à la fois élevés par des parents sourds (possédant donc en général la langue des signes comme langue maternelle, connaissant de l'intérieur le monde des sourds, permettant d'ailleurs souvent de faire le lien avec le reste de la famille entendante). Et pendant longtemps, les enfants entendants de parents sourds étaient les interprètes attitrés des sourds dans toutes les situations nécessitant une communication entre sourds et entendants.

Une autre catégorie a longtemps tenu une place de médiateurs : les malentendants – ceux qui sont trop en difficulté pour rester dans le cursus scolaire « normal », mais dont les restes auditifs permettent une élocution plus aisée. Ceux-ci étant souvent les meilleurs éléments (scolairement) des instituts spécialisés servaient souvent – et servent parfois encore – de médiateurs entre les professeurs ou autres professionnels ne connaissant pas la langue des signes et les sourds profonds. Ils ont également longtemps tenu le rôle d'interprètes dans des lieux comme le tribunal, les services sociaux, etc.

Plus récemment, parallèlement au combat des sourds pour la reconnaissance de la langue des signes, une nouvelle catégorie d'intermédiaires est apparue : les interprètes professionnels. En effet, face au faible niveau de ceux qui tenaient jusque là ce rôle et aux exigences de plus en plus importantes des sourds souhaitant intégrer des formations de plus haut niveau, diverses formations universitaires ont été mises en place afin de multiplier le nombre d'interprètes qualifiés – avec les mêmes exigences que les interprètes de langues orales. Ces interprètes professionnels ont toutefois une place différente des malentendants ou enfants de parents sourds : ils ne font pas vraiment partie du « monde des sourds » ; ils sont, pour parler trivialement, des « pièces rapportées » ; ils n'ont pas la connivence de ceux que leur situation familiale ou médicale inclut dans la communauté. Aussi, tout en étant souhaités et sollicités, les interprètes professionnels sont toujours quelque peu à distance, même s'ils connaissent le monde des sourds sur le bout des doigts – si l'on peut dire.

## **1.5 Identité et politique**

Les mesures politiques prises vis-à-vis des handicapés en général et des sourds en particulier sont le reflet de l'évolution de ces conceptions. A l'époque du développement de la médecine moderne et de son influence de plus en plus importante, fin XIX<sup>e</sup> siècle, est créée la Classification internationale des maladies (CIM). C'est un modèle biomédical, d'orientation étiologique : une cause, une maladie, un traitement. Mais ce modèle ne rend pas compte du fait que certaines maladies guérissent en laissant des séquelles parfois très importantes (poliomyélite), ou qu'on parvient à réduire les manifestations d'une maladie d'étiologie encore inconnue (comme pour les maladies mentales). Et ce modèle ne rend évidemment pas compte des situations de handicap.

Les Nations Unies lancent en 1975 la Déclaration des droits des personnes handicapées ; puis proclament l'année 1981 « année internationale des personnes handicapées ». L'OMS élabore un modèle différent : le manuel de classification des conséquences des maladies, qui substitue au modèle curatif, un modèle de réadaptation. Cela aboutit en 1980 à la CIDIH. Le schéma de Philip Whood, qui y est développé, distingue trois niveaux : le niveau lésionnel (les déficiences), le niveau fonctionnel (les incapacités) et le niveau situationnel (le désavantage social). Mais ce modèle individuel met toujours l'accent sur la personne handicapée, sans possibilité de viser un changement social.

Parallèlement à ce mouvement, se développe un mouvement international des personnes handicapées. L'émergence de l'*Independent Living Movement* aux Etats-Unis (mouvement de vie autonome) remonte à une quarantaine d'années. A l'Université de Berkeley, un service est créé en 1973 pour fournir une assistance personnelle à trois étudiants handicapés, leur permettant ainsi d'obtenir des diplômes universitaires. Ces trois étudiants, à la fin de leurs études, créèrent un service d'assistance personnelle pour personnes handicapées (logement, transport, assistance personnelle, accessibilité, et conseil par les pairs). De tels centres furent créés dans tous les U.S.A., et le *Rehabilitation Act* fut amendé en 1978 pour mettre en place un programme de services pour une vie autonome. Puis divers mouvements de « désinstitutionnalisation » émergèrent en Europe, au Japon, en Australie... Pour les sourds, les premiers écrits « révolutionnaires » de Stokoe datent de 1960 ; les premières revendications des sourds, des années 70 (deaf pride) ; la première révolte a eu lieu en 1988 à Gallaudet (pour la nomination d'un nouveau président... sourd).

L'*Independent Living Movement* a été influencé par trois mouvements : le *self-help* (soutien mutuel, échange d'expériences, comme les Alcooliques Anonymes depuis 1935) ; le *mouvement consumériste* (revendication d'un droit de regard et d'intervention des usagers sur les activités qui les concernent, droits des consommateurs de contrôler les prestations fournies et l'adéquation des services) ; et le *mouvement de lutte pour les droits civiques* (revendications politiques en termes de groupes minoritaires opprimés – afro-américains, mouvements féministes ou homosexuels). Le paradigme de la réhabilitation, pour les personnes handicapées, est remplacé par celui de vie autonome.

Des représentants d'handicapés décident de créer, en 1981, l'Organisation mondiale des personnes handicapées (OMPH – ou *DPI Disabled People's International*). Les fondements en sont : *advocacy* (défense des intérêts et des droits individuels et collectifs) ; *peer-counseling* (conseil par les pairs, entraide, pair-émulation) ; *empowerment* (renforcement du pouvoir de décision et de contrôle des usagers). Le DPI, reconnu internationalement, a milité pour une évolution de la CIDIH : celle-ci ne tient pas compte du fait que le handicap ne s'explique pas tant par les caractéristiques de la personne que par l'ensemble des barrières physiques ou socioculturelles faisant obstacle à la pleine citoyenneté des personnes concernées.

Suite aux pressions des associations de personnes handicapées, l'OMS a procédé à une révision de la CIDIH, adoptant la nouvelle CIF (classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé) en mai 2001. Mais la CIF est encore influencée par le modèle médical ou médico-social, classant les individus dans des catégories, au lieu de centrer le regard sur l'interaction individu-environnement. Au contraire, le PPH (processus de production du handicap), modèle canadien, est plus avancé sur cette question : la situation d'une personne est le résultat d'une interaction entre ses caractéristiques propres – ses capacités – et le milieu dans lequel elle se trouve. Une situation peut être handicapante, ou plus ou moins handicapante, par rapport aux capacités individuelles – construire un escalier sans prévoir de rampe d'accès sera handicapant pour certaines personnes. La question n'est pas alors de « réparer » la personne, mais de prévoir et d'aménager les situations pour qu'elles ne soient pas handicapantes.

L'évolution des lois en France suit – avec quelque retard – ces évolutions internationales. Les concepts de vie autonome, de droits de la personne en situation de handicap, de prise de parole des personnes concernées marquent les nouvelles orientations législatives, comme la loi du 02 janvier 2002, réformant les institutions sociales et médico-sociales. De nouvelles instances sont créées, comme le CNCPH – comité national consultatif des personnes handicapées, relayé au niveau local par des comités départementaux, afin de promouvoir la prise de parole des personnes en situation de handicap. Des maisons départementales des personnes handicapées sont créées, afin de regrouper l'information et faciliter sa diffusion,

permettant ainsi une plus grande participation des personnes concernées, livrées jusque là au bon vouloir des « spécialistes ». La réforme de la loi de 1975, publiée le 11 février 2005, reprend et met en œuvre ces évolutions.

## 2. Langue et identité

Tous ces conflits autour des questions d'identité, et notamment de l'identité des personnes sourdes, ne sont pas sans répercussions sur leur langue propre, la langue des signes – et sur les différentes déformations que cette langue a pu connaître, regroupées sous le terme générique de « français signé » (FS).

### 2.1 LS et FS

La situation linguistique concernant la langue des signes (LS) en France est complexe, car il existe dans la pratique tout un continuum entre le français et la langue des signes : une mosaïque de pidgins créés notamment dans les établissements spécialisés, et qui ont « infiltré » la communauté linguistique des sourds.

#### 2.1.1 FS

L'appellation « français signé » est attribuée à des formes différentes, depuis un strict décalque de la structure du français accompagné de signes discrétisés – en y ajoutant des signes-symboles pour tous les termes, notamment grammaticaux, qui n'existent pas (ou sont exprimés différemment) en langue des signes, jusqu'à des formes de langue des signes « standard », moins iconiques qu'une « pure » langue des signes (à commencer, au niveau lexical, par tous les signes créés à partir de l'épellation du mot français, sa dactylogogie).

La forme la plus contraignante du FS a été utilisée dans le cadre pédagogique. Elle n'est pas – ou très rarement – utilisée entre sourds. Par contre, on retrouve assez fréquemment l'influence de ces méthodes pédagogiques dans certaines expressions signées de locuteurs sourds, lorsque les constructions lexicales ou syntaxiques utilisées correspondent plus à des formes de langues vocales que de langues signées. On en voit des exemples notamment dans des expressions comme « prendre le train », lorsque la succession des signes copie celle des termes français sans souci de l'image sous-jacente, ou encore lorsque le « dire » d'un locuteur sourd est signé au niveau de la bouche.

Nous prendrons comme référence le FS sous sa forme « moyenne ». Entre autres caractéristiques morphologiques et syntaxiques, la morphologie verbale de la langue des signes est riche. Ainsi, de nombreux phénomènes d'accord (pour reprendre une terminologie simple) permettent d'intégrer au verbe des traits du sujet et/ou de l'objet, qui rendent inutile le recours à des pronoms explicites. Au contraire, le FS possède une morphologie verbale appauvrie, ce qui entraîne le recours plus fréquent à des pronoms explicites. Un exemple en est l'utilisation du pronom (pointeur) *je*, souvent utilisé dans les formes de français signé et rarement utilisé en langue des signes.

Les raisons de l'utilisation de l'une ou de l'autre de ces formes d'expression sont d'abord des raisons sociales, psychologiques et politiques, qui dépassent les questions strictement linguistiques. L'une de ces raisons est la dévalorisation de la langue minoritaire – cela ne se remarque pas qu'en France : « Because of the negative status ASL has in schools for the deaf, and the fact that English is stressed as the model for language, many deaf people tend to think that the more English-like a signed utterance is, the more “correct” it is. » (Aarons, 1994 : 21).

### 2.1.2 Pidgin et créole

Stewart (1962) propose une typologie qui distingue :

- langue vernaculaire : langue maternelle non standard d'une communauté linguistique ;
- langue standard : langue vernaculaire qui a été standardisée/normalisée ;
- langue classique : langue standard qui a cessé d'être parlée ;
- pidgin : langue hybride ou mixte qui n'est la langue maternelle de personne et qui apparaît dans des circonstances spécifiques (contact, commerce...) ;
- créole : pidgin qui est devenu la langue maternelle d'une communauté.

Ainsi, il est possible de qualifier le français signé de pidgin : dans les associations de sourds du 3<sup>e</sup> âge, il est plus fréquent de voir les locuteurs s'exprimer en FS. Ces locuteurs ont connu la période la plus stricte de l'interdiction de la LS, et ont donc intégré, pour nombre d'entre eux, l'influence des prescriptions éducatives. Il est intéressant toutefois de remarquer combien l'allègement du poids de l'oralisme permet rapidement de repasser du FS à la LS : en une génération, des parents sourds s'exprimant habituellement en FS ont des enfants sourds qui s'expriment tout à fait en LS. Cela montre bien le côté superficiel du FS qui, en dehors d'une pression sociale forte, disparaît naturellement. Il est donc plus un pidgin qu'un créole.

## 2.2 Interlangue

Toutefois, la maîtrise du FS par les locuteurs sourds est très variable : pour beaucoup d'entre eux, qui passent consciemment ou non du FS à la LSF en fonction de leur interlocuteur, elle est un outil de communication. Le FS prend alors clairement le statut de pidgin : langue hybride qui n'est la langue maternelle de personne et qui apparaît dans certaines circonstances, notamment lors de contacts entre locuteurs de langues différentes. Pour d'autres sourds, notamment les sourds âgés ou ceux élevés dans l'oralisme, on n'observe pas la même souplesse : le FS est constamment présent. Les méthodes d'éducation ayant mis l'accent sur l'apprentissage du français, la LSF n'a pas été intégrée pleinement : le vocabulaire de la LS est utilisé, mais pas toutes les finesses d'une grammaire spatiale. Aussi, dans ce cas, à la place des concepts de pidgin ou de créole, il serait possible de parler d'interlangue...

### 2.2.1 Définition

L'interlangue est « *la langue qui se forme chez un apprenant dans une langue étrangère à mesure qu'il est confronté à des éléments de la langue-cible, sans pour autant qu'elle coïncide totalement avec cette langue-cible* » (Vogel, 1995 : 19). Ces interlangues sont variables et instables, au fur et à mesure de l'apprentissage du locuteur et selon les stimuli qu'il reçoit, mais ne se construisent pas n'importe comment : elles sont soumises à des règles définissables et prévisibles.

Le propre de ces interlangues est qu'elles intègrent les éléments de la langue-cible qui ont été compris et assimilés (plus ou moins), tout en restant dépendantes de la langue de départ.

« *Les pidgins sont des langues dont la grammaire et le lexique sont fortement simplifiés et réduits et qui, contrairement au créole, ne sont pas acquises comme langue maternelle, mais toujours uniquement comme une langue seconde, par des locuteurs de diverses langues de départ, pour servir à communiquer lors de contacts sociaux très délimités. [...] Les langues pidgins et les interlangues ont été rapprochées de différentes façons : on a décelé la présence de caractéristiques typiquement pidgins dans les interlangues, on a qualifié les débuts de l'acquisition d'une L2 de processus de pidginisation, et l'on a même été jusqu'à faire de la pidginisation et de l'acquisition d'une L2 deux variantes d'un même phénomène.* » (Vogel, 1995 : 23).

Différents modèles ont été proposés pour analyser ces interlangues : Nemser et Slama-Cazacu parlent de « système approximatif » (1971), Filipovic parle de « *compromise system* » (1971), Raabe de « langue intérimaire » (1974), Selinker d'« *interlanguage* » (1972), Schumann de « modèle d'acculturation » (1974), Vigil/Oller de « modèle du feedback » (1976), Lauerbach de « modèle des fossilisations sémantiques » (1977), Adjemian de « modèle de la perméabilité » (1976), Corder de « modèle de complexification » (1977), Knapp de « modèle des connaissances certaines et incertaines » (1979)...

### 2.2.2 FS et interlangue

Certaines caractéristiques de l'interlangue correspondent à la situation linguistique de beaucoup de locuteurs sourds, comme sa variabilité, son instabilité en fonction de l'interlocuteur. Ainsi, certaines méthodes d'enseignement des langues comportent des limites : centrage sur la grammaire, caractère artificiel de la communication, manque d'authenticité, manque de variété des méthodes, etc., limites qui se retrouvent dans les productions des apprenants.

La différence entre la situation de nombre de locuteurs sourds et celle que rencontrent, par exemple, les enfants entendants qui apprennent une langue seconde, est que si l'enfant sourd n'a pas la possibilité de recevoir la langue des signes (et non seulement le français signé) et qu'il ne peut recevoir la langue française de manière suffisamment riche, il risque de rester toute sa vie dans une interlangue variable et approximative, dans une instabilité linguistique qui gêne fortement d'autres apprentissages et l'intégration sociale. On voit ici nettement la différence entre des locuteurs sourds maîtrisant la langue des signes, capables de produire diverses formes de pidgins en fonction des situations de communication, et des sourds ne maîtrisant ni la langue française ni la langue des signes, mais « flottant » dans un « entre-deux », avec pour conséquence des difficultés pour s'exprimer pleinement.

On aboutit à une situation que Hagège<sup>(1996)</sup> nomme double incompétence : des locuteurs qui ne sont compétents ni dans une langue ni dans l'autre. Cela vient du bilinguisme d'inégalité : une langue, que l'on présente comme supérieure, impose le mépris de la langue minoritaire. « *Cela n'a pas empêché une bonne partie des établissements d'introduire le français signé dans leurs murs, toutefois cela s'est fait non seulement sans l'aval ou la caution complaisante des universitaires engagés sur le terrain, mais nous ne nous sommes pas privés de dénoncer ces pratiques éducatives* », note Cuxac (2000 : 181).

Un exemple du caractère naturel des langues des signes se manifeste lors de l'étude de l'apparition de nouvelles langues des signes, notamment par des sourds jusque là isolés et se retrouvant pour la première fois. Ainsi, par exemple, Yau Shun-Chiu (1988) a observé des langues gestuelles créées indépendamment de toute influence linguistique extérieure par des sourds de naissance, analphabètes, vivant au sein d'une communauté entendante et sans contact avec des sourds autres que ceux de leur propre famille. Au cours de plusieurs séjours dans les réserves amérindiennes du Canada et en Chine entre 1977 et 1986, il a pu localiser et étudier une douzaine de locuteurs sourds. Ces créations linguistiques se trouvent naturellement tournées vers des formes de LS, non de FS.

## 2.3 Langue, pidgin et linguistique

L'existence de ces formes de pidgin pose de nombreuses difficultés au linguiste. Ainsi, comment définir linguistiquement ces formes d'expression ? Quelles caractéristiques peuvent permettre de classer différents énoncés ? Comment savoir si tel ou tel énoncé relève de l'une ou de l'autre forme ? Comment distinguer pidgin et emprunt ?...

### 2.3.1 Approches

Il n'est pas possible en quelques pages de répondre à ces questions. Remarquons toutefois que les différences d'approche linguistique concernant les LS peuvent trouver ici une explication (parmi d'autres). Ainsi, il est notable, concernant les études linguistiques des LS, que les approches s'appuyant sur l'iconicité vont à l'encontre des études américaines menées principalement selon les principes de la grammaire générative. Celles-ci s'attachent aux signes manuels, résumant l'ensemble des traits non manuels en une notation modale ou indicielle, tandis que les théories de l'iconicité s'appuient sur toutes les formes iconiques produites, sur les trois dimensions de l'espace et sur des traits essentiellement sémantiques.

Outre les questions proprement linguistiques et les choix théoriques (génératifs, cognitifs...) qu'elles supposent, se pose la question de l'objet étudié. Ainsi, les exemples notés dans nombre d'études de type génératif peuvent peut-être relever plus d'un pidgin que de la LS...

Un exemple. Aarons (1994 : 57-58) note les phrases suivantes :

JOHN BUY BOOK YESTERDAY

« John bought a book yesterday. »

neg \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

JOHN NOT READ BOOK

« John did not read the book. »

En ASL, comme en LSF, le signe 'book' s'effectue en ouvrant les deux mains plates, schématisant (anamorphosant, dirait C. Cuxac) l'ouverture d'un livre, et le signe 'read', par l'index et le majeur dressés, reprend le trait du regard dirigé vers son objet. Ce verbe est directionnel : il est orienté vers ce qui est regardé. Aussi, pour pouvoir effectuer ce verbe et donc choisir son orientation, il faut avoir préalablement placé l'objet vers lequel il est orienté dans l'espace de signation. C'est pourquoi, en langue des signes, les verbes directionnels sont généralement effectués après la mention de l'objet (de son emplacement). L'ordre de base peut être inversé pour des raisons énonciatives particulières (suspens...), mais cela ne sera pas le cas général. Ainsi, en LS, il est visuellement – et donc syntaxiquement – plus logique de signer : BOOK READ ou BOOK BUY, contrairement aux exemples mentionnés dans les études américaines.

Il est alors possible de se demander si ces différences entre les exemples notés dans les études générativistes américaines et les études européennes viennent de différences de langues, ou bien si les premières ne porteraient pas davantage sur un pidgin plutôt que sur une langue des signes. Les études en question, menées généralement dans le cadre universitaire, peuvent en effet privilégier le recours à des locuteurs sourds fréquentant ce milieu – et donc souvent plus soumis à l'influence de la langue dominante.

Il est alors compréhensible que ces études américaines puissent suivre les méthodes et outils de la grammaire générative : l'anglais signé, comme le français signé, reprend la syntaxe de la langue vocale dominante, laissant de côté les spécificités de la syntaxe de la LS. Ainsi, l'iconicité et la syntaxe basées sur la spatialisation sont ignorées ou minorées. Et les analyses basées sur une succession de signes manuels trouvent leur pertinence... pour un pidgin.

### 2.3.2 Outils linguistiques

Ces hypothèses doivent bien sûr être suivies d'études plus approfondies. Ainsi, il serait quelque peu dogmatique d'interdire à la LS tout emprunt au français : toute langue se nourrit également d'emprunts. Mais ceux-ci portent généralement sur le lexique, sans remettre en cause la grammaire de la langue-cible. Le FS est tout autre, puisqu'il consiste au contraire à reprendre le lexique de la LS, ordonné selon la grammaire de la langue dominante.

Ce qui peut tromper les linguistes est l'instabilité linguistique d'un certain nombre de locuteurs, qui passent sans en avoir conscience de la LS à un pidgin en fonction de l'interlocuteur qu'ils rencontrent. Une question se pose lorsque ce pidgin devient tellement répandu et habituel dans une communauté qu'il tend à devenir la norme. C'est le cas dans certaines communautés de sourds aux États-Unis. D'ailleurs, le fait que la LS se répande très rapidement parmi les entendants en France peut poser question : il est très heureux pour la communauté des sourds de disposer d'accueils en langue des signes dans de nombreuses administrations ou entreprises. Mais la LS tend à être pratiquée par davantage d'entendants que de sourds. Et certains entendants, parfois sans qualification, s'érigent en professeurs de LS. Dans ce contexte d'instabilité et d'études linguistiques embryonnaires, cela n'est-il pas un risque pour la communauté linguistique des sourds, qui peuvent être confrontés non plus à l'interdiction de la LS, mais à la diffusion d'un pidgin imposé par le poids de la communauté entendant ?

Cela explique la réaction de certains linguistes, qui tiennent à séparer très fermement les analyses des LS de celles portées sur les langues vocales. Ces linguistes rejettent toute utilisation des termes grammaticaux ou catégories de ces langues. La confusion possible entre langue et interlangue et le souci de dégager les spécificités des LS permettent de comprendre ces réactions. Toutefois, il ne faudrait pas se tromper de cible : les termes grammaticaux ne sont que des outils pour l'analyse. Tout dépend de l'utilisation qui en est faite. Il est possible de parler de sujet et d'objet, d'actif et de passif, de pronom et d'adjectif, etc., tout en respectant une analyse basée sur l'iconicité, sur l'expression en trois dimensions, sur la spatialisation. Lorsque c'est le cas, le recours à des termes connus peut en outre avoir l'avantage de montrer les différences entre l'expression linéaire des langues vocales, contraintes par le débit de la voix, et une expression en trois dimensions : un pronom en LS peut, par exemple, être indiqué seulement par un emplacement et par un jeu de regards – comme le visualise le logiciel de modélisation de l'espace de signation de l'IRIT.

Cela, les analyses générativistes, basées sur le canal audio-vocal, ne peuvent pas – encore – en tenir compte. D'ailleurs, Pollock (1998 : 209), présentant le programme minimaliste, reconnaît que :

*« La théorie de la vérification est elle-même formulée de telle sorte que les représentations des formes phonétiques FP et des formes logiques FL satisfassent aux conditions d'interface externes de la faculté de langage imposées d'une part par le système articulatoire et perceptif – principe d'intégrité lexical – et de l'autre, par le système conceptuel/intentionnel – principe de pleine interprétation. [...] Ces conditions d'interface externes sont irréductibles : LI n'est qu'une des capacités cognitives des hommes et elle interagit avec d'autres. »*

Or il serait improbable que les systèmes articulatoire et perceptif particuliers auxquels recourent les langues des signes n'aient pas de répercussions sur la syntaxe de ces langues ! Les outils génératifs, prévus pour des langues utilisant le canal audio-vocal doivent donc être revus en profondeur pour pouvoir s'appliquer à des langues visuo-gestuelles.

Ces questions purement linguistiques prennent, à cause de la situation des LS, une importance particulière. Du fait de l'instabilité linguistique d'un certain nombre de locuteurs de ces langues, du fait des pressions médicales, médico-sociales et éducatives contre l'utilisation de ces langues dans l'éducation des jeunes sourds, du fait des recherches linguistiques encore relativement peu développées, du fait de la reconnaissance politique de ces langues parfois hésitante, il est nécessaire de réfléchir aux répercussions que peuvent prendre les présentations qu'en donnent les linguistes. Celles-ci ne seront pas sans influence sur le devenir de ces langues – et sur celui des communautés qui les portent.

## Conclusion

Langue et identité sont intimement liées. Cela est particulièrement visible à propos des personnes sourdes : l'interdiction de la langue des signes est toujours liée à un modèle normatif de l'être humain (entendant) auxquels les sourds sont priés de ressembler. Dans les écoles spécialisées, cela s'est traduit, pour ceux qui ne pouvaient maîtriser le français, par le développement d'un pidgin – le français signé, qui peut devenir pour certains une interlangue : approximation variable entre deux langues, instable, incomplète et dépendant notamment de l'interlocuteur rencontré.

Cela pose de nombreuses difficultés pour les études linguistiques : comment qualifier les énoncés étudiés comme appartenant à la LS ou au FS ? Quelles différences entre FS et emprunt ?... Ces difficultés peuvent être également sous-jacentes aux désaccords entre linguistes : certains ne qualifient-ils pas de langue des signes ce qui est en réalité un pidgin ?

En tous cas, les recherches linguistiques concernant la LS sont loin d'être achevées – et le développement d'outils linguistiques appropriés également. Or cela devient une urgence, au moment où la LS se répand de plus en plus dans la société entendante, où cette langue est officiellement reconnue par la loi, où sa diffusion dans l'administration est facilitée, où elle peut être choisie comme option aux examens de l'Education nationale, et où de plus en plus de personnes entendant vont intervenir dans sa transmission.

## Bibliographie

- AARONS D., 1994, *Aspects of the Syntax of American Sign Language*, Boston University.
- BEBIAN A., 1826, *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, Paris.
- BERTHIER F., 1838-39, « Les sourds-muets devant les tribunaux civils et criminels », dans *L'ami des sourds-muets*, t. 1, pp. 35-39.
- BERTHIER F., 1840, *Les sourds-muets avant et depuis l'abbé de l'Épée*, Le Doyen, Paris.
- BERTHIER F., s.d., *Mémoires d'un sourd-muet* (manuscrit disparu).
- CANGUILHEM G., 1999, *Le Normal et le pathologique*, Quadrige, 65, P.U.F, Paris.
- CHALUDE J., 2002, *Je suis né deux fois*, Autres temps, Paris.
- CUXAC C., 2000, *La Langue des Signes française. Les voies de l'iconicité*, Ophrys, Paris.
- DELAPORTE Y, SAINT-LOUP A de, RENARD M., 1997, *Gestes des moines, regard des sourds*, Siloë, Nantes.
- DESLOGES P., 1779, *Observations d'un sourd et muet sur un cours élémentaire d'éducation des sourds et muets*, B. Morin, Paris.
- DUBREUIL B., 1997, *La déchirure*, L'harmattan, Paris.
- FOSSONE M., s. d., *Histoire d'un sourd-muet écrite par lui-même*, librairie de Borrani., Paris.
- FOUCAULT M., 1997, *Il faut défendre la société*, Cours au Collège de France, 1976, Gallimard / Seuil, Hautes Etudes, Paris.
- GREGORY R L., 2000, *L'œil et le cerveau*, De Boeck Université, 5<sup>e</sup> édition, Bruxelles.
- GUILLEMONT F., dit Benjamin, 1856, *Histoire du sourd-muet Benjamin, élève à l'institution royale des sourds-muets*, à Paris, Versailles, imp.
- HAGEGE C., 1996, *L'enfant aux deux langues*, Odile Jacob, Paris.
- HAGEGE C., 2000, *Halte à la mort des langues*, Odile Jacob, Paris.
- JOUANNET G., 1999, *L'écran sourd*, CTNERHI/INJS, Paris.
- KANT E., 1797 (édition 1993), *Anthropologie du point de vue pragmatique*, trad. A. Renaut, GF-Flammarion, Paris.
- KELLER H., 1902, (édition 1950), *Sourde, muette, aveugle - histoire de ma vie*, Payot, Paris.



- KNAEBEL G., 2001, *Brouhaha, Analyse d'une surdité*, Editions Recherches, La Chambre d'échos, Paris.
- LABORIT E., 1994, *Le cri de la mouette*, Robert Laffont, Paris.
- LANDON M., 1991, *Mon royaume est silence*, Pierre Téqui, Paris.
- LEIBNIZ G. W., *Lettre à Arnauld*, 30 avril 1687, C.I. Gerhardt, *Die Philosophische Schriften*, 7 vol, Halle 1849-1863, Berlin.
- LEIBNIZ G. W., 1704, (édition 1993), *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, L. II, Ch. IX, § 10, Garnier-Flammarion, Paris.
- LEUPRECHT P., 1999, « Médecine et droits de l'homme », dans Association pédagogique nationale pour l'enseignement de la thérapeutique et Réseau européen des enseignants de thérapeutique, *Ethique et thérapeutique*, J.-M. Mantz, P Grandmottet et P Queneau édés., Presses universitaires, Strasbourg, pp. 485-490.
- LITRE E., ROBIN Ch., 1855, *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires, et de l'art vétérinaire*, Paris, de Nysten - J.B. Balligre.
- MASSIEU J., 1838, *Autobiographie*, Revue du Nord, Lille.
- MERLO G., 1977, *Eretici e inquisitori nella società piemontese del trecento*, Claudiana, Turin.
- MONTAIGNE M. de, 1580 (édition 1965), *Essais*, I, 42, « De l'inégalité qui est entre nous », Gallimard, Paris.
- MOODY B, D. HOF, A. VOURE'H, M. GIROD, A.-C. DUFOUR., 1998, *La Langue des signes*, Tome 1 : *histoire et grammaire* ; tome 2 : *dictionnaire bilingue*, I.V.T, Vincennes.
- MUCCHIELLI A., 1994, *L'Identité*, Que sais-je ? n° 2288, P.U.F, Paris
- PELLETIER A., DELAPORTE Y., 2002, *Moi*, Armand, né sourd et muet, Terre humaine, Plon, Paris.
- PINKER S., 1999, *L'Instinct du langage*, Odile Jacob, Paris.
- POLLOCK J.-Y., 1998, *Langage et cognition, Introduction au programme minimaliste de la grammaire générative*, P.U.F, Paris.
- Recueil de farces (1450-1550)*, 1989, Textes présentés par André Tissier, Tome V, Droz, Genève.
- REGNARD A., 1902, *Contribution à l'histoire de l'enseignement des sourds-muets*, Larose, Paris.
- SACKS O., 1996, *Des yeux pour entendre*, Seuil, Paris.
- STEWART W., 1962, « An Outline of linguistic Typology for describing Multilingualism », dans Rice, Frank A. (ed.) *Study of the Role of second Languages in Asia, Africa, and Latin America*, Center for Applied Linguistics, Washington D. C., pp. 15-25.
- TRUFFAUT B., *Cahiers de l'histoire des Sourds*, Association Etienne de Fay, Angers.
- VARIOT B., 1980, *Approche de quelques aspects de la vie sociale des sourds-muets et de leur instruction au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, vus au travers de l'Impartial 1856-1859*, Thèse (Professorat des I.N.J.S.), Paris.
- VOGEL K., 1995, *L'interlangue, la langue de l'apprenant*, trad. J-M. Brohée et J-P Confrans, Presses universitaires du Mirail, Toulouse.
- WIEVJORKA M., 2001, *La Différence*, Balland, Paris.
- WIGGINS D., 1980, *Sameness and Substance*, B Blackwell, Oxford.
- YAU S.-C., 1988, *Création de langues gestuelles chez des sourds isolés*, Thèse de doctorat d'Etat, université de Paris VII.

# **GLOTTOPOL**

Revue de sociolinguistique en ligne

**Comité de rédaction** : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, Robert Fournier, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

**Conseiller scientifique** : Jean-Baptiste Marcellesi.

**Rédacteur en chef** : Claude Caitucoli.

**Comité scientifique** : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

**Comité de lecture** : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli.

Laboratoire CNRS Dyalang – Dynamiques sociolangagières – Université de Rouen

ISSN : 1769-7425